

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage

24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 09 avril 2024

Délibérations du Comité Syndical

EPIDROPT

Délibération n° DE_2024_009

Date de la convocation : 25/03/2024

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Salle des fêtes de Monteton - - 47120 - MONTETON, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jérôme BETAILLE (CD 24)

Présents non votants :

Représentés :

Excusés : Danielle DHELIAS (CD 47)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Daniel BARBE (CD 33), Laurent CAPELLE

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Organisme Unique : demande de subventions année 2024

Monsieur le président rappelle à l'assemblée la délibération n° DE_2023_068 du 21 décembre 2024, concernant la demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la stratégie agricole du SAGE Dropt année 2024.

Suite à différents échanges avec les services de l'Etat, la participation sera de 10 % au lieu de 30 % initialement prévu, sans la participation des départements.

Le nouveau plan de financement pour l'animation OUGC sera le suivant :

Dépenses de fonctionnement	:	30 000.00 €
Recettes de fonctionnement	:	
• Agence de l'Eau Adour Garonne (70 %)	:	21 000.00 €
• Etat (10 %)	:	3 000.00 €
• Syndicat mixte du Dropt Amont (5.66 %)	:	1 698.00 €
• Syndicat mixte du Dropt Aval (14.34 %)	:	4 302.00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De solliciter une aide financière de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le financement de l'animation OUGC
- D'adopter le plan de financement ci-dessus,
- D'autoriser le président à signer toutes les pièces nécessaires à la présente demande.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 10 avril 2024
et publié ou notifié
le 10 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Le président,
Stéphane FARESIN